

## Initiatives Durables renouvelle ses engagements

### Le contrat de progrès



Tous une bonne raison d'agir



Le contrat de progrès est un outil que nous proposons aux membres du réseau afin **de formaliser leur politique RSE**

. Le contrat de progrès est établi avec l'entreprise pour une durée de 3 ans, afin de définir ses objectifs en matière sociale, environnementale, économique ainsi que sur la gouvernance.

Il s'inscrit dans une démarche volontaire de l'entreprise, toujours dans l'optique d'une démarche de progrès continue. Initiatives Durables est présent aux côtés de l'entreprise pour la rédaction du document, et pour lui donner des conseils et retours d'expériences sur sa politique RSE. Actuellement, **près de la moitié des entreprises adhérentes à Initiatives Durables ont leur contrat de progrès formalisé.**

[&gt; Visionnez les contrats de progrès des membres de Initiatives Durables.](#)

## **Nos motivations à l'engagement dans un contrat de progrès**

**Initiatives Durables renouvelle son contrat de progrès sur la période 2020-2023**, avec la volonté de faire progresser la structure mais également de se montrer exemplaire vis à vis de ses parties prenantes. Les [précédents engagements \(2017-2020\)](#) ont été menés à bien, à savoir :

- Nous avons introduit un baromètre Qualité de vie au Travail (QVT) et formalisé la politique sociale.
- Nous avons renforcé les habitudes de trajets domicile-travail à vélo à travers l'Indemnité Kilométrique Vélo et réduit notre consommation de papier.
- Nous avons développé le réseau ID en augmentant le solde des cotisations mais aussi en augmentant la part de financement des prestations et projets dans le budget de l'association.
- Nous sommes devenus le référent de l'économie responsable dans le Grand Est avec de nombreux projets au rayonnement sur toute la région.
- Nous avons créé une nouvelle marque dédiée aux prestations avec l'émergence d'ID Conseil.
- Nous avons renforcé la gouvernance participative avec une réunion annuelle entre CA et équipe.

**Ainsi, l'équipe permanente et le Conseil d'Administration d'Initiatives Durables ont souhaité prendre des engagements 2020-2023 encore plus structurants.**

### **Nouveau contrat de progrès 2020 - 2023**

Ce contrat de progrès a été défini avec les membres de l'équipe Initiatives Durables, ainsi qu'avec les membres du Conseil d'Administration.

Parmi les objectifs pris, la réalisation de micro-rêve, la mise en place d'une veille sociale, la formalisation de la démarche mobilité, la mesure de l'impact carbone de notre activité numérique ou encore la mesure de satisfaction de nos membres et clients...

[Pour en savoir plus sur les objectifs RSE d'Initiatives Durables, téléchargez le contrat de progrès ID 2020 - 2023.](#)

## ID renouvelle ses engagements

Lundi, 05 Octobre 2020 15:11

---

---

- [Newsletter ID d'octobre 2020.](#)